

Zeitschrift:	Domaine public
Herausgeber:	Domaine public
Band:	- (1976)
Heft:	385
 Artikel:	Sous le signe du chantage de la droite économique
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1023970

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sous le signe du chantage de la droite économique

On le sait, le consensus politique actuel au sujet de l'introduction de la TVA (votation de juin prochain) est fragile. Certes, les quatre « grands » partis se sont mis d'accord — très difficilement — pour accueillir avec bienveillance le projet gouvernemental, au moins dans la phase parlementaire de la discussion (compromis du 28 octobre). Mais il faut admettre que le climat est au « non » dans une partie importante de la droite helvétique, plus précisément de la droite économique.

C'est le chantage de droite maintenant connu : ou le Conseil fédéral donne un coup de frein sérieux à ses projets « réformistes » (révision de l'AVS, assurance-accidents, assurance-chômage), ou ces milieux se font forts de lui couper les vivres en prenant prétexte de l'équilibre des finances fédérales. Ecoutez encore dernièrement les Groupements patronaux vaudois : (...) « Les prévisions

officielles montrent que même avec la TVA, les déficits subsisteront; ce n'est pas une perspective propre à susciter l'enthousiasme du contribuable, si bien disposé soit-il; seule la certitude d'une adaptation des dépenses aux recettes justifierait un vote positif en juin 1977 ».

L'enjeu politique et social est donc extrêmement important, en particulier pour la gauche, dont la ligne de conduite, centrée jusqu'ici sur un refus de la politique dite des « caisses vidées », ne rend manifestement pas compte de toutes les données du problème.

Mais avant de discuter, il faut comprendre ! Nous vous proposons en guise de préambule un petit bilan technique de la TVA. Pourquoi le gouvernement préfère-t-il une transformation radicale de l'Icha à la simple augmentation du taux d'imposition ?

Passer d'un impôt de consommation à l'autre

La TVA comme l'Icha, fait partie des impôts dits « de consommation » qui frappent les échanges. Destinés à être supportés par le consommateur, ils reposent sur l'idée que les dépenses faites par une personne sont l'une des mesures possibles de sa capacité économique.

Fixons dès l'abord trois normes qui font d'un impôt de consommation un « bon » impôt, soit le mieux défini possible sur le plan possible !

1. Un « bon » impôt sur la consommation doit frapper si possible toutes les dépenses, quel que soit leur genre, afin que la manière dont une personne dépense ses ressources n'influence pas la charge fiscale qui la frappe. En revanche, les biens de première nécessité doivent être soumis à un impôt plus faible ou même exonérés, car leur achat n'est pas synonyme de richesse.

2. Un « bon » impôt doit également être de perception aisée et simple; il est peu souhaitable, en effet, que les recettes qu'il procure servent principalement à payer l'administration qui le prélève.

De plus, un impôt compliqué encourage la fraude et l'évasion : le commerçant chargé de le retenir préférera camoufler une partie de ses ventes, plutôt que de se débattre dans le dédale de circulaires administratives aux distinctions, peut-être justes, mais trop subtiles pour tout un chacun.

3. Enfin, l'impôt sur la consommation doit être neutre sur le plan de la concurrence : il ne doit pas défavoriser certains types d'entreprises dont il majorerait les prix par rapport à la concurrence; il ne doit pas grever trop lourdement non plus les exportations qui sont soumises, en plus, aux impôts de consommation du pays de leur destination. Les importations doivent être imposées, afin de ne pas jouir d'un privilège par rapport à la production nationale.

Normes contradictoires

Il est évident que les trois normes énumérées ci-dessus sont un idéal qu'il n'est pas aisément de réaliser. Certaines caractéristiques du « bon » impôt sont

même contradictoires entre elles. Ainsi, un impôt qui frappe les dépenses d'une personne de façon très différenciée, tenant compte de leur luxe plus ou moins grand, est difficile à percevoir et coûte cher à la collectivité. Inversement, un impôt trop sommaire ne correspond plus à la capacité économique de la personne qui le supporte et sera choquant, même s'il est de bon rapport. C'est donc un équilibre entre les avantages et les inconvénients de l'impôt qui doit être recherché.

D'un point de vue systématique, les impôts de consommation peuvent revêtir trois formes :

Impôt à cascades : des distorsions graves

— L'impôt à cascades ou à plusieurs phases frappe toutes les ventes de marchandises à l'intérieur du pays. Une marchandise est donc imposée chaque fois qu'elle change de mains entre la production et la consommation. Cette forme d'imposition est simple et d'un bon rendement, toutefois elle entraîne des distorsions économiques telles qu'elle n'est plus utilisée. D'une part, le prix des marchandises augmente d'un montant supérieur à l'impôt prélevé, de sorte que l'impôt favorise l'inflation. D'autre part, les entreprises intégrées verticalement sont favorisées par rapport aux exploitations artisanales, car les marchandises changent moins souvent de mains et sont donc finalement gênées d'une charge fiscale plus faible.

Impôt unique : perception plus compliquée

— L'impôt unique ou à une phase consiste à frapper les marchandises lors d'un seul transfert convenablement choisi entre la production et la distribution. La perception de l'impôt est un peu plus compliquée, car il faut définir très précisément les entreprises qui devront payer l'impôt. Ce mode d'imposition est toutefois plus satisfaisant sur le plan économique : les distorsions de concurrence entre entreprises sont atténuées et la hausse des prix est d'autant plus faible que l'impôt est prélevé plus près du consommateur. Notre actuel Icha appartient à cette catégorie d'impôts.